



Compte rendu du Comité syndical du 20 janvier 2025

14 rue André Bonnet
41130 GIEVRES
02 54 88 16 48

secretaire@syndicatchersauvage.fr

Nombre de membres

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

(Dont 3 procurations)

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier, à 18h30, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Gièvres, sous la présidence de Madame Françoise Gilot-Leclerc, Présidente.

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS - PAYS DE BAZELLE	LEPREUX JACQUES-HENRI VILLERETTE BERNARD	DERVILLÉ ALAIN
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	PIGUET SEBASTIEN GILOT-LECLERC FRANCOISE BOITTE NOËL SOURIOUX ROMAIN BARBE PIERRE	COUTURIER MICHEL
CC VAL DE CHER CONTROIS	ESNAULT JEAN-LUC BRAULT PATRICE MOUSSIER GEORGES GAUTHIER MICHELLE VERPAUX JEAN-FRANCOIS SAINSON KATIA	
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	SEGRET-DESCROIX SYLVIE PESKINE JACQUES	AUBRET JEAN-LUC

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES

CC CHABRIS - PAYS DE BAZELLE	MARCHAND BERNARD
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHEVALIER ANNE-LAURE THORIN CHRISTOPHE
CC VAL DE CHER CONTROIS	MARINIER JEAN-FRANCOIS DUPRE JACQUES
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	PETIT JEAN-MARC GIBERT JANY DUGUET JEAN-MARC

ABSENTS

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU ALAIN VELVENDRON CHRISTELLE
CC VAL DE CHER CONTROIS	ROSET JEAN-JACQUES
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	LETOURNEAU HENRI GRIMONT AMANDA PIETU DELPHINE

Assistaient également à la réunion :

Mme CHASSANY Pascale - Secrétaire du syndicat

M. HENRY Stéphane - Technicien de rivière du syndicat.

M. BRAULT Patrice a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).

Madame la Présidente ouvre la séance et les débats à 18h33.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Programme d'action du SMIBCS dans le cadre de l'accord de territoire du Cher 2025-2030
- Modification du tableau des emplois et des effectifs du SMIBCS
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loire et du Loir-et-cher
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Questions diverses

1 - Désignation secrétaire de séance

La Présidente propose au Comité de désigner Monsieur Patrice BRAULT en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2024

Le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2024 a été soumis au Comité pour approbation. Il a été adressé par mail le 14 janvier 2025.

L'ordre du jour était le suivant :

- désignation du secrétaire de séance
- approbation du compte rendu de la séance précédente
- adhésion contrat groupe assurance statutaire
- statuts : changement d'adresse du siège
- information sur l'avancement de l'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques et présentation du programme d'actions

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 22 octobre 2024.

3 - Programme d'action du SMIBCS dans le cadre de l'accord de territoire du Cher 2025-2030

L'accord de Territoire Eau (AT Eau) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui permet le financement, dans un cadre contractuel commun, d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'AT Eau est adossé à une stratégie de territoire définie pour une durée de 6 ans (2025-2030). Un accord est signé pour 3 ans (2025-2027). L'accord peut être reconduit ensuite pour un second cycle de 3 ans (2028-2030), en fonction des conditions de réalisation du premier cycle.

L'ensemble de l'accord se présente selon les 4 enjeux thématiques suivants : milieux aquatiques, qualité de l'eau (aménagement du bassin versant), quantité d'eau et animation de l'accord.

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité la stratégie et le programme d'actions du SMIBCS dans le cadre de l'ATMA du Cher Sauvage 2025-2030.

4 - Modification du tableau des emplois et des effectifs du SMIBCS

En raison d'une augmentation de la charge de travail liée à de nouvelles missions, il serait pertinent d'augmenter la durée hebdomadaire du poste de secrétaire du Syndicat. L'emploi permanent de

catégorie C au grade d'adjoint administratif passerait donc d'une durée hebdomadaire de 17h30 à 19h à compter du 1^{er} mars 2025.

A la question sur le nombre d'heures consacrés par la secrétaire à un autre emploi, réponse a été donné que ce poste de secrétaire constitue son emploi principal.

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire du poste de secrétaire du Syndicat.

5 - Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loire et du Loir-et-cher

Le SMIBCS a la possibilité d'adhérer à compter du 1^{er} février 2025 à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loire et du Loir-et-cher et d'apporter une participation financière de 15 € par agent, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Après la présentation de Madame la Présidente, l'adhésion du Comité syndical à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loire et du Loir-et-Cher a été votée à l'unanimité.

6- Débat d'Orientations Budgétaires

Mme la Présidente présente les propositions présentées sur le Rapport d'Orientations Budgétaire joint à la présente délibération.

Ce rapport détaille les informations suivantes :

- évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et future à inscrire dans le projet de budget de l'exercice concerné : la structure des effectifs, les dépenses de personnel avec les éléments de rémunération, les traitements indiciaires, régimes indemnitaires (indemnité du président, vice-présidents etc...), heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature éventuellement.

Au vu des résultats du Compte Financier Unique 2024 provisoire et des actions envisagées en 2025, le budget prévisionnel 2025 s'élèvera à :

- 509 281,29 € en recettes et dépenses de fonctionnement,
- 131 048,00 € en recettes et dépenses d'investissement,
- 285 140,29 € de report de fonctionnement.

Après en avoir discuté, écouté les différentes interventions et répondu aux questions, Madame la Présidente précise que ce projet de budget primitif 2025 sera soumis au vote du Comité Syndical.

Les membres donnent à l'unanimité des présents et représentés, un avis favorable à la présentation des orientations budgétaires 2025.

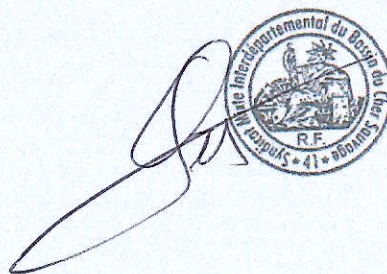
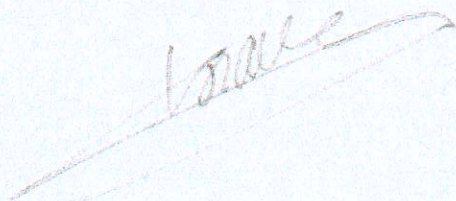
7- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la Présidente lève la séance à 19h27.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Patrice BRAULT

La Présidente
Françoise GILOT-LECLERC



The circular stamp contains the text: "Syndicat Intercommunal du Bassin du Cher Saône", "R.F.", and "41".